

## Complexité obstétricale et néonatale 1 (Complexité 1)

## 1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.3001.F.24

Degré d'études :  Bachelor  Master

Année académique : 2024-2025 Année d'études :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup> Crédits ECTS : 10

Type :  Module obligatoire  Module optionnel obligatoire  Module facultatif

Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :  Module sur 1 semestre  Module sur 2 semestres  Semestre d'automne  Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :  Français  Allemand  Anglais

## 2. Prérequis

Avoir validé le/les modules  Avoir suivi le/les modules  Pas de prérequis  Autres :

Dès 11 semaines de périodes de formation pratique non effectuées ou non validées, l'accès en 3<sup>ème</sup> année Bachelor ne peut être possible (sauf situation exceptionnelle avec accord de la responsable de filière).

## 3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. [https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

## Rôles majeurs exercés

Rôle d'expert-e  Rôle de leader  Rôle d'apprenant et de formateur-trice  
 Rôle de communicateur-trice  Rôle de promoteur-trice de la santé  Rôle de professionnel-le  
 Rôle de collaborateur-trice

## Compétences principales

- Ab1 à Ab7
- Bb1 à Bb3
- Cb1 à Cb3
- Db1 à Db3
- Eb1 à Eb2
- Fb1 et Fb3
- Gb1 et Gb4

## Objectifs généraux d'apprentissage « Complexité obstétricale et néonatale » (pour les spécifiques, voir syllabus)

Durant ce module, l'étudiant.e sera capable d'aborder les diverses situations en développant des compétences de prévention, anticipation, gestion de l'urgence et gestion de l'après.

- Interpréter les pathologies maternelles de la période périnatale
- Dépister les écarts à la norme lors de prises en soins complexes stables/instables et urgentes stables/instables
- Proposer des hypothèses diagnostiques et argumenter sa réflexion
- Emettre un pronostic lors de situations complexes stables/instables et urgentes stables/instables
- Prendre part au processus décisionnel de prise en soins des femmes, fœtus, nouveau-nés et familles
- Assurer le maintien et/ou restaurer la physiologie lors de suivis de situations complexes
- Travailler le rôle professionnel SF dans le cadre légal suisse en matière de santé
- Acquérir et conserver le leadership dans le domaine de compétences SF
- Comprendre et intégrer les recommandations émises concernant la période périnatale par l'OMS, l'ICM, l'OFSP, la SGGG, la FSSF
- Adopter une attitude réflexive concernant les pratiques obstétricales et néonatales

- Travailler en intra pro lors de situations d'urgence : communication, délégation, leadership, collaboration
- Travailler en inter pro lors de situations d'urgence : communication, délégation, leadership, collaboration

**Objectifs généraux d'apprentissage « IP3 »** (pour les spécifiques, voir syllabus) :

- Choisir et utiliser des stratégies et outils de travail en équipe (ex : TeamSTEPPS) appropriés au contexte.
- Promouvoir l'autodétermination par l'information et le consentement éclairé des patients ou de leurs proches.
- Elaborer des objectifs d'équipe, en partenariat avec les patient.e.s et leurs proches, et mettre en œuvre un plan de soins centré sur leurs besoins.
- Coordonner les interventions entre professionnel.le.s, patient.e.s et proches, en se référant à un leadership approprié.
- Gérer les divergences et résoudre les éventuels conflits dans un esprit de collaboration et de soutien mutuel.
- Mobiliser, à travers différents cas et contextes de soins, le réseau de santé et les différents acteurs et partenaires impliqués

---

**4. Contenus et formes d'enseignement**

---

**Contenus « Complexité obstétricale et néonatale » :**

Le module aborde les différentes thématiques selon 4 axes :

- Axe 1 Complexité : femme en situation de handicap + vécu du co-parent, vaccino-hésitation, alimentation végétarienne et végétalienne, entretien téléphonique complexe, atelier CTG complexe, examen clinique, AVAC, Siège, Infection post natale chez le nouveau-né, les pleurs excessifs du nouveau-né
- Axe 2 Urgence : réanimation maternelle, réanimation néonatale, accouchement imminent, césarienne urgence 0, révision suture EML, PE/HELLP, manœuvres accouchement complexe, prélèvements urinaires et sanguins chez le nouveau-né
- Axe 3 Cadre légal : Politique santé suisse et dans le monde, droit de prescription, sécurité et qualité des soins, parcours migratoire
- Axe 4 Positionnement sage-femme : FSSF, instances internationales (OMS, ICM), nouvelles technologies

**Contenus « IP3 » :**

- Connaissances pratiques et/ou théoriques professionnelles spécifiques nécessaires à l'intervention dans différents contextes de soins complexes (hospitalier, domiciliaire, transition de soins)
- Facteurs humains (leadership & followership, organisation & management, culture de la sécurité)
- Outils et stratégies de travail en équipe (TeamSTEPPS®)
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé, coordination des soins
- Raisonnement clinique

**Formes d'enseignement et d'apprentissage pour « Complexité obstétricale et néonatale » et « IP3 »**

- Classe inversée
- Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- Ateliers pratiques
- Pratiques simulées
- Etudes de cas
- E-learning

**Exigences de fréquentation :**

Dénomination des temps d'enseignement indiqués dans le plan de cours du module :

- TPR : Temps présentiel recommandé (cours magistraux)
- TPO : Temps présentiel obligatoire (pratiques, séminaires, ateliers, ou autres modalités mentionnées TPO)
- TPC : Temps personnel avec consignes (travail à faire en autonomie avec directives spécifiques)
- TPI : Temps personnel individuel (travail personnel sans consignes, notamment pour les révisions) – ne figure pas sur la planification de cours

Typologie	Heures
TPO :	72h
TPR :	50h
TPC :	50h
TPI :	78h
Total :	250h

La présence aux cours magistraux mentionnés TPR est vivement recommandée.

La présence obligatoire mentionnée comme TPO est soumise à un contrôle de présences.

Toute absence doit être compensée par l'étudiant.e sans l'assistance des enseignant.e.s.

Les étudiant.e.s sont responsables de compenser leurs absences par du travail personnel, sur tout le module. Les enseignant.e.s ne sont pas tenu.e.s d'accompagner les étudiant.e.s pour la compensation de leurs absences.

#### Cours dont la présence est obligatoire **Complexité 1** :

Ces cours sont spécifiquement mentionnés dans votre plan de cours (TPO). Merci de vous y référer. La présence aux séminaires, ateliers, pratiques simulées, jeux de rôle, accompagnement corporel et aux cours de relation professionnel est obligatoire.

Les absences à ces cours obligatoires doivent être dûment justifiées par des causes majeures évaluées à la responsable de module (Art 29. Règlement d'études HEdS 2021).

En cas d'absence aux TPO, il faut impérativement informer par courriel (e-mail) la responsable du module le plus rapidement possible.

Dès 3 jours consécutifs d'absence, l'étudiant.e doit faire parvenir par courriel avec un certificat médical au.à la responsable du module et au secrétariat de la filière.

Si les absences cumulées aux cours mentionnés obligatoires (TPO) dans le plan de cours (avec certificat médical/ou non) dépassent 20% du temps de présentiel total du TPO, alors l'étudiant ne pourra pas se présenter à-aux examen(s) finaux. Le calcul des taux d'absence aux TPO, et la communication à l'étudiant.e dépassant les 20% autorisés, sera faite en semaine 6

#### Cours, séminaires, pratiques simulées « IP3 » :

La semaine 3, dédiée à l'IP3, est obligatoire à 100% (TPO). Les pratiques simulées interprofessionnelles ainsi que leur préparation font l'objet d'une validation du professionnalisme et de la présence. Toute absence doit être justifiée. Les absences non annoncées ou sans motif valable entraînent l'impossibilité de se présenter à l'examen final de la semaine 5. En cas d'absence annoncée et justifiée, les modalités de rattrapage sont définies par le/la responsable du module, en accord avec le/la responsable de la formation interprofessionnelle.

---

## **5. Modalités d'évaluation et de validation**

---

Prérequis : « **IP3** » pour se présenter à l'examen oral « **Complexité obstétricale et néonatale** » :

- A.** La réalisation des e-learning
- B.** Une évaluation « acquis » ou « non acquis » de la participation aux simulations interprofessionnelles et du professionnalisme, ainsi qu'aux activités d'apprentissage associées.

La validation du module repose sur la réalisation du e-learning (A) et le qualificatif « acquis » (B). Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

L'étudiant.e qui par son comportement inadéquat, un manque d'implication ou de préparation à la simulation ne répond pas aux critères minimaux en termes de professionnalisme ne valide pas le point (B) et doit présenter un travail complémentaire au plus vite pour se présenter à l'examen final du module complexité.

L'évaluation « **Complexité obstétricale et néonatale** » du module repose sur :

Un examen oral sur la base d'une situation complexe rencontrée en semaine 3 dans la PFP 7.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante. Les critères prérequis (IP3) doivent être satisfaits.

Période : semaine 7

Notes minimales

La note minimale exigée pour l'examen A est de 4/6.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante.

---

## 6. Modalités de remédiation et de répétition

---

### Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module

Pas de remédiation

#### Pour IP3 :

Si l'évaluation des pratiques simulées (B) est « non acquis » : l'étudiant-e doit réaliser un travail écrit complémentaire individuel dont les modalités de rattrapage sont définies par le responsable de module avec le/la responsable de la formation interprofessionnelle en semaine 4.

Dans ce cas, un travail écrit individuel sera demandé. Il portera sur une démarche d'auto-évaluation de l'acquisition des compétences génériques (interprofessionnelles) de ce module dans le cadre d'un des scénarios de pratiques simulées qui étaient prévus pour l'étudiant-e en question. Le travail est noté « acquis » ou « non acquis ».

Modalités : Travail écrit

Période : semaine 4

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir le qualificatif « acquis »

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

#### La remédiation complexité 1 :

- Si l'examen oral est insuffisant, un nouvel examen oral sera demandé.

Les modalités de remédiations seront précisées par la responsable de module au plus vite après l'annonce de la note finale.

La période de remédiation sera définie dès que possible par la responsable de module.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

### Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

---

## 7. Bibliographie principale

---

voir *syllabus*.

---

## 8. Responsable de module

---

Responsable : Dany Aubert-Burri

Concernant les activités « IP3 », se référer à Maud Elmaleh

Enseignants : voir *syllabus*

Descriptif validé le 06.09.2024 par

Catia Nunno-Paillard

Responsable de la filière